POURQUOI DEVENIR MEMBRE DU C.A.??

Le saviez-vous?

En tant que parent d'un enfant qui fréquente le CPE / BC Le petit monde de Caliméro, vous êtes membre de cet organisme. À ce titre, vous avez des responsabilités et des devoirs que la *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance*, la *Loi des compagnies* (partie III) et le *Code civil du Québec* définissent.
Parmi ces devoirs, les membres du CPE / BC doivent une fois par année se réunir afin d'élire un Conseil d'administration.

Quel est le rôle du Conseil d'administration?

Le conseil d'administration veille à la saine gestion des services, des programmes et des ressources. Il définit les politiques, fixe les objectifs et évalue leur atteinte. Il adopte le programme éducatif.

Qui peut être membre du Conseil d'administration?

La composition du conseil d'administration, encadrée par la *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance,* est la suivante :

- 4 parents utilisateurs des services de garde en installation
- 4 parents utilisateurs d'un service de garde en milieu familial;
- 1 responsable de service de garde en milieu familial;
- 1 membre de la communauté;

Aucun membre ne peut être lié à un autre membre

Quelles sont les habiletés nécessaires pour être membre du Conseil d'administration?

Il faut avoir du temps à investir, être capable d'avoir des opinions, de les exprimer et de les défendre, avoir de l'écoute et de l'ouverture d'esprit, avoir le désir de mettre son expérience professionnelle au service de l'organisation, avoir la capacité de faire primer les intérêts de l'organisation.

Combien de temps doit-on y consacrer?

Environ dix (10) réunions de 2.5 heures chacune par année sont prévues. Les autres moments où votre participation est requise dépendent des responsabilités que vous choisirez. Des activités sociales sont prévues afin de créer des liens. Bref, un climat harmonieux y règne, beaucoup d'humour, de blagues, tout en étant sérieux…

Témoignage d'un membre actuel

« En m'impliquant au sein du C.A., j'ai appris à connaître l'éventail des services offerts à mes enfants, ainsi que l'encadrement offert aux éducatrices de même qu'aux parents; cette expérience a enrichi ma relation avec l'éducatrice de mes enfants. En outre, je comprends maintenant mieux le rôle et les responsabilités d'un conseil d'administration, ce qui me sera utile d'un point de vue professionnel » Brigitte Gallant, membre administrateur

Finalement, nous vous invitons à soumettre votre candidature et / ou à confirmer votre présence à l'assemblée générale annuelle du 28 septembre 2015, par télécopieur au (450) 346-4915, ou par courriel au alain.beaudoin@cpecalimero.com. N'hésitez pas à communiquer avec nous pour toute question.